



SIVOM EDUCATION ENFANCE JEUNESSE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit du mois de mai à dix-huit heures trente, le conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion située 8 avenue de la Stèle à THUE ET MUE, sous la présidence de Sarah IUNG, présidente

En exercice : 22

Date de convocation : 12/05/2022

Présents : Mme IUNG Sarah, M. FORESTIER Laurent, M. LHERMITE Didier, M. LIBEAU François, Mme DUQUENNE Véronique, Mme TURBATTE Béatrice, M. BEAUFILS Yohann, Mme BLAT Karine, Mme BOUVIER Véronique, M. BENOIST Jérôme, M. KARCHER Patrice, M. VICTOR Benoît, Mme GUILLAUME SAINTE-COLOMBE Elodie, Mme HERPIN Flavie, Mme LANDRON Marie-Thérèse, Mme LE GUYADER Delphine, Mme MASSON Véronique, Mme TROLET Laurence, Mme VERGNAUD Marie-Claude

Pouvoir : Mme LAVILLE Nelly par pouvoir à M. KARCHER Patrice

Absents : Mme SILINE Sabrina, M. LHOTELLIER Mickael

Présents : 19

Votes exprimés : 20

Secrétaire de séance : Laurence TROLET

Le conseil syndical a adopté le compte rendu de la réunion du conseil syndical du 6 avril 2022 à l'unanimité.

La séance a débuté par la présentation du rapport d'activités 2021 de l'ALJ par la Directrice, Elodie VALETTE.

M. BEAUFILS souhaite savoir si, malgré l'ouverture du 3^{ème} centre de loisirs à Cairon, il existe encore une liste d'attente.

L'ALJ répond négativement, la capacité d'accueil est actuellement adaptée.

I/ DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA COMMISSION COMMUNICATION ET DEMISSION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION FINANCES

Rapporteur : Béatrice TURBATTE, vice-Présidente en charge de l'administration générale

Le conseil syndical par délibération n° 2020-44 prise le 18 novembre 2020 a adopté son règlement intérieur qui fixe notamment le fonctionnement des commissions.

Lors de la réunion du 6 avril 2022, le conseil syndical a acté la démission de Mme Mélanie SOUFFLET à la commission communication.

Mme le Maire de SAINT MANVIEU NORREY propose au conseil syndical d'intégrer la commission "communication", en sa qualité de maire en remplacement de Mme Mélanie SOUFFLET.

De plus, Mme BARDIN a démissionné de son mandat municipal au Le Fresne Camilly pour des raisons personnelles, il convient donc d'acter sa démission à la commission finances.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide

- **DE DESIGNER** Mme Léonie ANGOT-HASTAIN membre de la commission « communication »,
- **D'ACTER** la démission de Mme Karine BARDIN à la commission finances,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.



II/ MODIFICATION DE LA CONVENTION DU SERVICE COMMUN POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS AVEC CAEN LA MER

Rapporteur : François LIBEAU, vice-Président en charge des bâtiments

Lors de sa réunion du 23 février dernier, le conseil syndical a approuvé l'adhésion du SEEJ au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics porté par Caen la mer. Lors de cette réunion, le conseil a fait le choix de la mission classique pour un bâtiment, à savoir au Fresne Camilly. Il s'avère qu'il est nécessaire dans le cadre du projet de regroupement des écoles à Saint Manvieu Norrey, de prendre la mission classique pour l'école maternelle, lieu prévu de l'implantation du regroupement, pour un coût de 800 euros par an sur quatre ans.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide

- **D'AJOUTER** l'école maternelle à Saint Manvieu Norrey dans la mission classique du service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics,
- **D'AUTORISER** la présidente ou son représentant à signer un avenant à la convention d'adhésion au service commun pour l'efficacité énergétique,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

III/ GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UN AUDIT ENERGETIQUE

Rapporteur : François LIBEAU, vice-Président en charge des bâtiments

Dans le cadre de ses compétences « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » et « contribution à la transition énergétique », la Communauté urbaine Caen la mer accompagne ses communes membres ou leurs syndicats dans leur politique de réduction des consommations d'énergie.

En complément de l'adhésion au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments, elle assure la maîtrise d'ouvrage des audits énergétiques et des simulations thermiques demandés par le syndicat.

L'objectif de ces études est d'obtenir un programme et un estimatif des travaux à réaliser pour atteindre un niveau de performance thermique élevé contribuant à l'efficacité énergétique du parc bâti public sur le territoire de Caen la mer.

Les audits énergétiques ont deux objectifs :

- Déterminer l'ambition énergétique en ayant tous les éléments nécessaires à la prise de décision ;
- Favoriser l'accès à des financements pour les travaux. En effet, les partenaires institutionnels exigent un audit énergétique préalable pour toute participation financière.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine propose au SEEJ d'adhérer à un groupement de commandes pour la conduite des audits énergétiques. Ce marché à bon de commande est passé pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, soit une période de 4 ans maximum.



ÉDUCATION • ENFANCE • JEUNESSE

Ainsi, dans le cadre des différents projets du SEEJ, ces études permettront de déterminer le bon choix en termes de performance énergétique et le cas échéant de déposer des demandes de financement.

Pour cela, il convient de signer une convention avec la Communauté Urbaine afin de définir les modalités de réalisation et de financement de ces audits énergétiques. Au niveau financier, Caen la mer avance le coût des prestations, perçoit la ou les subventions et facture le reste à charge au SEEJ.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide

- **D'ADHERER** au groupement de commandes pour la conduite d'études énergétiques,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de financement pour la réalisation d'audits énergétiques,
- **D'AUTORISER** la présidente ou son représentant à signer la convention de financement pour la réalisation d'audits énergétiques
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

IV/ GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET LE CONTROLE PERIODIQUE DES BATIMENTS

Rapporteur : François LIBEAU, vice-Président en charge des bâtiments

Dans le cadre de ses missions, la Communauté urbaine propose aux communes et leurs syndicats des services afin d'améliorer la qualité du service. Ainsi, elle propose des groupements de commandes notamment pour la maintenance des ascenseurs et le contrôle périodique des bâtiments.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide

- **D'ADHERER** au groupement de commandes « maintenance des ascenseurs » et « contrôle périodique des bâtiments »,
- **D'AUTORISER** la présidente ou son représentant à signer la convention de groupements de commandes « maintenance des ascenseurs » et « contrôle périodique des bâtiments »,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

VI/ OUVERTURE D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME

Rapporteur : Véronique DUQUENNE, vice-Présidente en charge des affaires scolaires

L'éducation nationale a sollicité le SEEJ afin d'étudier la possibilité d'ouvrir à Bretteville l'Orgueilleuse une Unité d'Enseignement Maternel d'Autisme (UEMA), en partenariat avec l'IME « Les Coteaux Fleuris » situé à Dives sur Mer.

Une visite de l'UEMA de l'école Michel TREGORE à Caen a eu lieu le 10 janvier 2022.

SEEJ SIVOM • ÉDUCATION • ENFANCE • JEUNESSE
8, avenue de la Stèle – Bretteville l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Téléphone : 02 31 26 84 76 • Fax : 02 31 26 23 06
E-mail : accueil@seej.fr
www.seej.fr



Les partenaires ont ensuite visité le site de Bretteville l'Orgueilleuse le 18 janvier 2022 et ont apprécié la qualité de l'accueil et des équipements ainsi que le professionnalisme des équipes.

Le bureau syndical du 19 janvier 2022 et le conseil syndical du 23 février 2022 ont donné un avis favorable pour continuer l'étude de ce projet.

L'Association AAA, Autisme Apprendre Autrement, avec l'appui de l'IME « Les Coteaux Fleuris » de Dives-sur-Mer a déposé un dossier de candidature auprès de l'ARS en vue de la gestion d'un UEMA à l'école de Bretteville l'Orgueilleuse.

Celui-ci a été retenu. Les services de l'ARS-IEN-CRA (Centre Ressources Autisme) ont transmis une autorisation d'ouverture à l'association le 9 mai 2022, avec un accueil des premiers enfants en septembre 2022.

Afin d'assurer la mise en œuvre, il convient de préciser avec les différents partenaires les conditions d'organisation du site (humaines, matérielles et partenariales).

1. Moyens humains :

- * Groupe de 7 enfants maximum
- * Enfants de maternelle
- * Pas d'accueil en garderie matin ou soir à prévoir
- * Accueil des familles non différencié directement en classe assuré par l'enseignant spécialisé et les éducateurs,
- * Récréation sous la responsabilité de l'enseignant spécialisé et des éducateurs dans un espace limité en sollicitation visuelle
- * Pause méridienne encadrée par les éducateurs spécialisés avec une arrivée des enfants 15 minutes avant pour faciliter leur installation en salle
- * Sortie des enfants non différenciée assurée par l'enseignant spécialisé et les éducateurs, directement depuis la classe.

2. Moyens humains :

- * 1 éducateur spécialisé par enfant présent sur tous les temps de la journée,
- * 1 enseignant spécialisé
- * Si absence de l'enseignant, remplacement prévu par l'éducation nationale
- * A défaut, les éducateurs spécialisés assurent l'encadrement des enfants sur les temps scolaires

3. Moyens matériels :

- * 2 espaces (classe et espace d'apaisement en cas de crise d'un enfant)
- * Légers aménagements techniques (installer des verrous aux portes et aux armoires, des étagères en hauteur, libérer l'espace pour limiter les sollicitations visuelles),
- * Matériel adapté fourni par l'IME
- * Micro-ondes en cantine pour la gestion des PAI



4. Partenariat :

- * Rencontres avec les équipes scolaires et périscolaires
- * Projet pédagogique qui doit être partagé entre les acteurs
- * Passage d'une psychologue de l'IME dans les classes pour échanger avec les enfants en milieu ordinaire et lors des réunions de rentrée pour échanger avec les familles des enfants scolarisés en milieu ordinaire
- * Définition de la place des parents d'élèves.

Il convient que le conseil syndical confirme sa volonté politique de mettre en œuvre sur son territoire une Unité d'Enseignement Maternel Autisme, participant ainsi à l'effort national de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Mme DUQUENNE donne quelques précisions. 3 enfants sont déjà inscrits. Ce dispositif est mis en place pour la maternelle (enfant entre 3 et 6 ans). Un espace dans la cantine leur sera dédié.

Mme BLAT souhaite savoir d'où viennent les enfants déjà inscrits.

Mme IUNG répond que les enfants qui peuvent en bénéficier ne sont pas forcément du territoire. C'est la MDPH qui oriente les familles en fonction des éléments fournis dans le dossier.

Mme GUILLAUME SAINTE COLOMBE précise que la première étape est un certificat médical puis l'ensemble de l'analyse se fait avec les éléments médicaux supplémentaires fournis à la MDPH.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** le projet d'Unité d'Enseignement Maternel d'Autisme à l'école maternelle « Les Lilas » à Bretteville l'Orgueilleuse, tel que décrit ci-dessus,
- **DE LANCER** les rencontres partenariales permettant la mise en œuvre du projet,
- **DE SIGNER** la convention de mise à disposition de locaux et de service,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

VI/ RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE L'ALJ

Rapporteur : Laurent FORESTIER, vice-Président en charge du péri, extrascolaire et Petite Enfance

Le SEEJ a signé une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec l'ALJ afin de mettre en œuvre un certain nombre d'actions enfance jeunesse, notamment les accueils de loisirs sans hébergement les mercredis, petites et grandes vacances, mais aussi le Festival culturel du tout petit.

L'ALJ a élaboré son rapport d'activité 2021, adopté par son conseil d'administration. Il a été présenté en début de séance du présent conseil par la directrice de l'ALJ.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** le rapport d'activités 2021 de l'Association Loisirs Jeunesse (ALJ)
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.



VIII/ ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS : OUVERTURE D'UN CENTRE DE LOISIRS SUR LE SITE DE CHEUX EN PARTENARIAT AVEC L'ALJ – SEPTEMBRE 2022

Rapporteur : Laurent FORESTIER, vice-Président en charge du péri, extrascolaire et Petite Enfance

Dans le cadre de sa politique enfance jeunesse, le SEEJ a décidé d'actions en faveur des 0-18 ans, certaines portées :

- par le SEEJ en propre : scolaire et services périscolaires (garderies, restauration et transports),
- par des associations par le biais de convention pluriannuelle d'objectifs :
 - * Relais Petite Enfance avec Familles Rurales
 - * Accueils extrascolaires et périscolaires avec l'Association Loisirs Jeunesse

Depuis 2017, le SEEJ travaille en partenariat avec la commune de Rots et l'ALJ afin que les familles des territoires des communes adhérentes au syndicat et celles de Rots puissent bénéficier d'une offre de services de qualité (centre de loisirs, accueil jeunes, relais petite enfance) dans un souci d'optimisation des fonds publics.

Par courrier du 25 mars 2022, la commune de Rots a fait part de son souhait de sortir de ce partenariat, notamment au regard de son projet d'aménagement scolaire. Les enfants, les familles et les assistants maternels accueillis sur le Bâtiment Enfance Jeunesse à Rots, construit par la communauté de communes Entre Thue et Mue en 2016, devront de ce fait être accueillis dans d'autres locaux.

Afin de garantir aux familles habitant le territoire du SEEJ un service d'accueil durant les mercredis, petites et grandes vacances en nombre équivalent à aujourd'hui, il est nécessaire d'identifier rapidement des locaux.

Il est donc proposé de mutualiser le site scolaire de CHEUX pour assurer l'accueil des enfants en centre de loisirs à partir du mois de septembre de 2022, de manière provisoire en attendant de trouver une solution plus pérenne à moyen terme.

Ainsi, Il convient dans un premier temps de permettre rapidement l'organisation des services dans les nouveaux locaux.

Mme MASSON s'interroge sur le devenir des enfants de Rosel : où iront-ils ? au plus près de Rosel ? Mme IUNG répond que les enfants de ROSEL iront sur le site le plus proche notamment à Cairon et que la proximité sera un critère indispensable pour accueillir les enfants.

Mme IUNG souligne également que les enfants du SEEJ seront bien évidemment prioritaires.



Mme GUILLAUME SAINTE COLOMBE souhaite connaître l'organisation pour cet été. Mme IUNG affirme qu'il n'y a pas de changement de lieu pour cet été. La nouvelle organisation sera effective à compter de septembre 2022.

M. FORESTIER précise que la commune de ROTS souhaite conventionner directement avec Familles Rurales pour la partie « Relais Petite Enfance ».

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide

- **DE PRENDRE ACTE** de la sortie de Rots du partenariat,
- **D'AUTORISER** l'ouverture d'un accueil collectif de mineurs sur le site de CHEUX à partir de septembre 2022 pour une capacité de 60 places, avec 24 places pour les moins de 6 ans
- **D'AUTORISER** la signature d'une convention de mise à disposition des locaux de CHEUX avec l'ALJ,
- **DE PREPARER** un avenant à la CPO avec l'ALJ qui sera soumis prochainement au conseil syndical,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

IX/ CONTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE 2022 DES COMMUNES

Rapporteur : Didier LHERMITE, vice-Président en charge des finances

A la rentrée scolaire 2021/2022, un besoin important de places supplémentaires d'accueil de loisirs les mercredis notamment mais aussi durant les petites et grandes vacances a été constaté. Ainsi et conformément à l'accord de principe des communes membres du SEEJ lors de la conférence des exécutifs du 25 avril, ce dernier et l'ALJ ont organisé et mis en place depuis le 23 février 2022 un troisième accueil de loisirs à Cairon d'une capacité de 48 places.

De plus, le SEEJ a travaillé sur son projet stratégique et notamment sur la mise en œuvre de la liaison froide dans les restaurants scolaires.

Ces mises en œuvre d'un coût estimé à 76 736 euros nécessitent donc, conformément à ce qui avait été présenté aux conseils municipaux, une contribution supplémentaire. Conformément à la proposition de la commission finances du 5 mai dernier, la répartition par commune est :

- Cairon :	12 784,22 euros
- Le Fresne Camilly :	5 287,11 euros
- Rosel :	1 987,46 euros
- Saint Manvieu Norrey :	13 290,68 euros
- Thue et Mue :	43 386,53 euros

Mme GUILLAUME SAINTE COLOMBE souhaite savoir si le montant demandé est pour la seule année 2022 ou concerne aussi les années suivantes ?

M. LHERMITE répond que la demande actuelle n'est que pour 2022. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet stratégique une contribution supplémentaire sera éventuellement demandée pour les années suivantes en fonction des nouvelles orientations décidées.



M. LHERMITE précise que la commission Finances de la veille, 17 mai, a travaillé sur une proposition d'un nouveau modèle économique. Celui-ci sera soumis aux Maires puis aux conseils municipaux et syndical. Le modèle proposé entraîne une hausse moyenne d'environ 3% pour les communes. Cette hausse est assise sur des critères d'activité du SEEJ.

Mme IUNG explique que le projet stratégique sera soumis au conseil syndical prochainement, après validation par la conférence des exécutifs.

M. LHERMITE souligne que dans le cadre du projet stratégique, une réflexion sur la réévaluation des salaires des agents sera évoquée.

Mme IUNG précise que l'idée est d'aligner les salaires des agents du SEEJ sur ceux de la Communauté urbaine de Caen la mer comme l'ont déjà fait ceratines. C'est une nouvelle étape de la politique salariale démarrée en 2012.

Pour le moment, les deux axes pour 2022 sont l'accueil de loisirs et le choix du nouveau prestataire de restauration collective.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide

- **DE VOTER** une contribution supplémentaire 2022 des communes d'un montant total de 76 736 euros, conformément à la répartition ci-dessus,
- **DE DEMANDER** cette contribution en fonction des besoins du SEEJ,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

X/ QUESTIONS DIVERSES

A / Changement de date du prochain conseil syndical

Celui-ci initialement prévu le mercredi 22 juin est reporté au mercredi 6 juillet 2022.

En effet, la communauté urbaine organise un moment convivial avec l'ensemble des élus municipaux autour de son projet de territoire, le 22 juin prochain. Il est donc nécessaire de décaler le conseil, essentiellement consacré à la préparation de l'organisation humaine de la rentrée 2022/2023.

En effet, le conseil syndical est le seul à pouvoir statuer sur le tableau des effectifs avant publication des offres. En raison du report de la date, il est proposé de procéder en deux phases :

Phase 1 : Celle-ci consiste à lancer l'organisation des postes de la rentrée à périmètre budgétaire constant, début juin, et après validation des vice-présidents.

Les modifications dans le tableau des effectifs consécutives à cette phase (ex : ventilation différente d'un poste d'un agent partant en retraite sur deux postes en raison de la réorganisation du site) seront soumises au conseil syndical lors de sa réunion du 6 juillet.

Phase 2 : Toute réflexion sur les moyens humains ayant un impact sur l'évolution de la masse salariale devra suivre le cheminement classique à savoir

13 juin : commission administration générale

23 juin : comité technique

6 juillet : conseil Syndical

Fin de séance : 20h30

SEEJ SIVOM • ÉDUCATION • ENFANCE • JEUNESSE
8, avenue de la Stèle – Bretteville l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Téléphone : 02 31 26 84 76 Fax : 02 31 26 23 06
E-mail : accueil@seej.fr
www.seej.fr

La Présidente
Sarah IUNG

